

CONTRAT DE LOCATION DU CLUB HOUSE

ENTRE :

La Mairie de Chiché
Représentée par Bertrand CHATAIGNER, Maire

D'une part

ET

Monsieur ou Madame.....

Adresse :

.....

.....

N° de tel : / / / /

D'autre part

Agissant à titre personnel pour y organiser :

.....

Prix de location : **70,00 € (Chichéens)**
 116,80 € (hors Chiché)

Le club house est loué :

1) hors saison de foot :

- du samedi à 11 h 00 au dimanche 10 h

- Ou du dimanche 11 h 00 au lundi 10 h

2) en saison de foot : du samedi 18 h au dimanche 11 h 00

Montant de la caution : 150 Euros

Date de location : **Du**..... à H 00

Au..... à H 00

Conditions de location :

- Remise du chèque de caution le jour de la remise des clés,
- Remise des clés avec état des lieux le..... à H 00 pour l'entrée
- Remise des clés avec état des lieux le..... à H 00 pour la sortie

☒ La personne présente à l'état des lieux d'entrée doit obligatoirement être présente pour l'état des lieux de sortie. De plus, la caution sera retenue si personne ne se présente à l'état des lieux de sortie.

**POUR TOUTES LES LOCATIONS À TITRE PERSONNEL,
RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES :**

- Ranger le matériel après utilisation
- Respecter les consignes de sécurité et notamment **l'interdiction de fumer,**
- Balayer et passer la serpillière
- Désinfecter les sanitaires,
- Ne pas laisser de denrées alimentaires dans les réfrigérateurs,
- Ne pas faire de cuisson sur place

TRI SELECTIF

A vous de vous organiser pour **aller vider** les bacs aux Points Propres (près de la salle de gym ou salle de sports).

Les poubelles d'ordures ménagères sont à déposer dans le container prévu à cet effet situé près du club house.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

- Les abords des salles seront laissés en bon état de propreté,
- Eteindre les lumières et le chauffage,
- Remettre les clés aux dates et heure de l'état des lieux prévu dans le contrat.

INSTALLATION DE DECORATIONS SUR LES MURS

Il est formellement interdit de poser des décorations, photos, etc... avec des pointes, des punaises ou tout autre matériau risquant de percer ou de détériorer les murs et le plafond. **Les confettis et les bombes à mousse sont formellement interdits.**

LOCATION :

* En cas d'annulation de la location par le locataire, plus de 30 jours avant la date retenue, la somme versée restera acquise à la commune, sauf si elle trouve un nouveau locataire pour la même période.

* En cas d'annulation de la location par le locataire dans les 30 jours précédant la date retenue ou en cas de non utilisation des locaux à la date retenue, le tarif de la location sera automatiquement porté à 50 % du prix de la location et immédiatement exigible (sauf en cas de force majeure).

* En cas d'annulation de la location par la Commune, pour cas de force majeure, celle-ci reversera au locataire l'acompte qu'elle a perçu.

* Une caution, fixée ci-dessus, sera versée avant la manifestation pour les dommages éventuels le jour de la remise des clés (Etat des lieux).

RESTAURATION :

Le locataire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les conditions d'hygiène applicables aux établissements de restauration soient respectées. En cas d'incident sanitaire, la responsabilité de la commune sera entièrement dérogée.

INSTALLATION :

Le matériel sera installé et remis en place par l'utilisateur.

ASSURANCE :

L'organisateur reconnaît avoir une police d'assurance couvrant tous les dommages matériels et immatériels (y compris dégradations, détériorations, vols) pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition.

Nom de la Société d'Assurance :

Je suis responsable devant la commune de Chiché et redevable envers elle de toute casse ou anomalie constatée lors de l'inventaire.

Je m'engage à régler le montant de la location fixé à Euros.

(Sous réserve de révision des tarifs par le Conseil Municipal).

La réservation de la salle sera effective après signature du présent contrat et d'un premier versement, à titre d'acompte, s'élevant à 30 €.

Le solde sera payé à réception de « l'avis de sommes à payer » adressé par la Trésorerie de Bressuire.

Je m'engage à respecter le contrat de location et reconnais en avoir reçu un exemplaire.

Fait le

Le locataire,

Le Maire,

Téléphone en cas d'urgence ou problème : 06.75.55.00.86 ou 06.79.76.08.38